

## LE MEMOIRE DE TITULARIAT

**Le mémoire est l'élément le plus important de la candidature à l'élection comme membre titulaire de la SPP.**

La participation à la vie de la Société, les travaux et publications éventuels, ainsi que la présentation de notre conception du travail psychanalytique tant dans le socius que dans les centres de soins divers sont également pris en compte.

**La candidature peut également se faire sur titres et travaux.** Il est possible de présenter des écrits cliniques déjà publiés.

### **- Qu'attend-on d'un mémoire ?**

Un mémoire ne doit pas dépasser 30 pages de 2500 signes espaces compris.

Il n'est pas nécessaire de reprendre toute l'histoire du patient, ni le déroulement de l'intégralité d'une cure. On peut se concentrer sur un moment important voire une difficulté rencontrée avec bien sûr, une introduction pour situer l'ensemble.

C'est la valeur scientifique de la clinique psychanalytique et du travail d'écriture à laquelle s'attache la commission et qu'on demande également aux rapporteurs.

L'analyste doit rendre compte de sa manière d'être analyste au travail, écrire ce qu'il perçoit, pense, dit, montrer sa capacité à être son propre superviseur, c'est-à-dire développer les points suivants :

- L'évaluation de l'indication et du cadre proposé,
- Le processus analytique et son repérage,
- Le style des interprétations, leur pertinence et leurs effets,
- La capacité à reconnaître et manier le transfert, à percevoir ses mouvements contre transférentiels y compris les difficultés rencontrées
- La compréhension et l'utilisation du matériel onirique,
- Tout autre élément qui spécifie la conduite de la cure ainsi que la façon dont le candidat en rend compte par l'écriture.

Les références théoriques doivent rester en étroite relation avec le matériel, voire être implicites.

Quelques séquences cliniques *verbatim* sont nécessaires pour permettre de saisir le travail de séance.

Tout mémoire présenté à la commission sera étudié en trois étapes : d'abord dans l'une des trois sous commissions qui la composent dans laquelle sera choisi le rapporteur ; puis en réunion plénière où sera discuté et éventuellement remanié le rapport définitif qui sera proposé, dernière étape, au Collège électoral.

Chaque candidat sera reçu en entretien par des membres de la sous commission chargée de son mémoire pour en discuter oralement. Cet entretien fait partie de l'évaluation et il en sera tenu compte dans le rapport présenté au Collège électoral.

Nous vous conseillons vivement d'en discuter avec des collègues en cours de rédaction.

Bon courage et au travail !